



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 66

Votants : 76 (dont 10 procurations)

N°10

OBJET :

AUTORISATIONS DE
PROGRAMME

-
CREDITS DE
PAIEMENT

MODIFICATIONS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2020

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. JS. LALOY à F. AGUILERA, Vice-Président,

Mmes et MM. N. RAY à J. ROIG - P. COLAS à J. TERRACOL – B. BAYLAUCQ à F. SENNEPIN - A. DAUPHIN à F. HUGUET – J. COGNET à MC. VALLAT – R. FEBVRE à A. CORNE - M. MONTIBERT à J. BLETTERY – E. GOULFERT à M. GUYOT - MC. STEYER à C. GRELET - Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. F. BOFFETY, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu l'Ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005,

Vu le Décret N°2005-1661 du 27 décembre 2005,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-3,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales en date du 17 décembre 2007 portant rénovation de l'instruction budgétaire M14,

Vu le Budget Primitif 2019 approuvé le 28 mars 2019,

Vu la Décision Modificative n°1 votée par délibération du 13 juin 2019 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu la Décision Modificative n°2 votée par délibération du 26 septembre 2019 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu la Décision Modificative n°3 votée par délibération du 5 décembre 2019 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu la délibération n°8 du 5 décembre 2019 relative aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Vu la délibération n°11 du 5 décembre 2019 portant création du budget annexe « Eau potable »,

Considérant le transfert de la compétence « eau » des communes de Cusset, Saint Yorre et du SIVOM Vallée du Sichon à la communauté d'agglomération,

Considérant que dans le cadre de ce transfert de compétence la communauté d'agglomération reprend les droits et obligations des collectivités dont la compétence est transférée,

Considérant l'application des autorisations de programme et crédits de paiement sur trois opérations d'investissements du SIVOM Vallée du Sichon par délibération en date du 8 mars 2019,

Considérant la nécessité de pouvoir engager et mandater les dépenses d'investissement votée avant le vote du budget primitif 2020,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'instaurer la gestion des dépenses d'investissement du budget annexe « Eau potable » dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles et des crédits de paiement annuels,
- De reprendre les autorisations de programme votées par le SIVOM Vallée du Sichon en créant les autorisations de programme suivantes, dont les crédits de paiements sont répartis en annexe :
 - 43S - « Station Sources du Montoncel » pour un montant global de 1 000 000 € en dépenses,
 - 44S - « Station Sources de la Guillermie » pour un montant global de 850 000 € en dépenses,
 - 58S – « Renouvellement de réseau pr 2019 » pour un montant global de 997 400€ en dépenses.

- de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

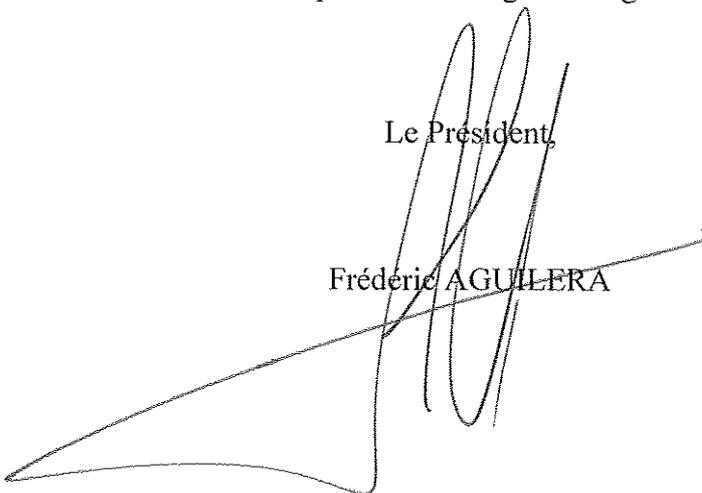
- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 février 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ETAT DES AP/CP
CA VICHY COMMUNAUTE - BUDGET EAU POTABLE - Exercice 2020

OPERATION	AP	AP TOTALE	CP PROPOSE	CP	CP
	proposé au vote	y compris proposition	au vote	année 2020	année 2021
DEPENSES	2 847 400,00	2 847 400,00	2 790 000,00	2 790 000,00	67 400,00
43S STATION DES SOURCES DU MONTONCEL	1 000 000,00	1 000 000,00	980 000,00	980 000,00	20 000,00
44S STATION SOURCES DE LA GUILLERMIE	850 000,00	850 000,00	820 000,00	820 000,00	30 000,00
58S RENOUELEMENT DE RESEAU PR 2019	997 400,00	997 400,00	990 000,00	990 000,00	7 400,00

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER

Objet de l'acte : 2020 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT -
MODIFICATIONS

.....
Date de décision: 13/02/2020

Date de réception de l'accusé 20/02/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13FEV2020_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200213-13FEV2020_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20200213-13FEV2020_10-DE-
1-1_1.pdf)